

## Révision de l'ombudsman au sujet de l'absence de représentants du Bloc québécois à l'émission *Le match des élus*

Les élections fédérales de 2011 ont changé le paysage politique au Québec. Le Bloc québécois a vu sa représentation à la Chambre des communes passer de 47 sièges à 4 sièges. Son chef, Gilles Duceppe, a été l'un des députés du Bloc qui a perdu son siège et il a démissionné de son poste de chef du parti. Parallèlement, le Nouveau Parti démocratique a remporté 59 des 75 sièges de la province, soit 58 de plus que le nombre qu'il avait obtenu à l'élection de 2008, un résultat qui lui a permis de constituer l'opposition officielle pour la première fois dans l'histoire canadienne.

À la suite des élections du 2 mai, l'émission hebdomadaire *Le match des élus*, diffusée au RDI, a annoncé qu'elle n'allait plus inclure un représentant du Bloc dans ses débats politiques réguliers portant sur les questions d'actualité. L'animateur Simon Durivage a fait cette annonce sur les ondes, à l'émission du 6 mai.

Le plaignant, M. Charles Tessier, a écrit à l'ombudsman le 2 juin 2011, se disant « déçu et choqué » de ce changement. M. Tessier fait remarquer que, même si le parti n'occupe plus que quatre sièges à la Chambre des communes, il a cependant remporté le quart des votes au Québec. M. Tessier mentionne que les électeurs qui ont voté pour le Bloc ont le droit de voir leurs points de vue représentés lors des débats.

Le lendemain, M<sup>me</sup> Martine Lanctôt, directrice, Traitement des plaintes et affaires générales au service de l'Information, lui a répondu qu'elle comprenait sa déception, mais que la décision s'appuyait sur des critères d'équité à l'égard de tous les partis. Elle a fait remarquer que le Bloc québécois n'est plus un parti reconnu à la Chambre des communes, puisqu'il a fait élire moins de 12 députés. En raison de ce même critère, le Parti vert, qui ne détient qu'un siège, ne participe pas de façon régulière à l'émission.

L'affirmation de M<sup>me</sup> Lanctôt comporte deux volets : le critère en question a déjà été utilisé par le passé pour déterminer qui participerait à l'émission et, à l'avenir, le Bloc n'aurait plus une présence constante à l'émission.

Cependant, elle écrit que, bien que le Bloc québécois ne fasse plus partie des invités réguliers du *Match des élus*, ses députés ou représentants continueront de participer aux diverses émissions d'information de Radio-Canada. M<sup>me</sup> Lanctôt écrit que Radio-Canada considère que le parti est toujours bien implanté au Québec, malgré le faible nombre de candidats élus.

M. Tessier écrit à nouveau le 6 juin : il estime que le critère utilisé pour reconnaître un parti comme parti politique officiel à la Chambre des communes est inéquitable et nuit aux partis régionalistes, ce qui l'amène à conclure que Radio-Canada ne devrait pas y adhérer. Il signale que, en raison de l'utilisation du système majoritaire à un tour pour l'élection des députés, seulement quatre députés du Bloc ont été élus, ce qui n'empêche pas que 900 000 personnes aient voté pour ce parti. (Selon Élections Canada, le pointage officiel a été de 889 788.)

M. Tessier signale que toutes les personnes ont le droit d'être représentées aux émissions du radiodiffuseur public, et que la décision de mettre le Bloc québécois de côté et de ne pas l'inviter à participer aux débats hebdomadaires peut contribuer à alimenter un sentiment de cynisme chez le public.

M. Tessier rappelle que l'Action démocratique du Québec (ADQ) a participé régulièrement à l'émission lorsque les sujets portaient sur l'actualité provinciale. L'ADQ a obtenu 530 000 votes lors de la dernière élection provinciale, soit beaucoup moins que le nombre total de votes que le Bloc a obtenus aux élections fédérales. M. Tessier n'admet pas que l'on compare le Bloc au Parti vert. Le Bloc a remporté 25 % des votes du Québec, tandis que le Parti vert n'en a remportés que 2 %.

M. Tessier fait observer que rien n'empêche Radio-Canada d'établir elle-même son propre critère en ce qui concerne ce type d'émissions.

Les *Normes et pratiques journalistiques*<sup>1</sup> de Radio-Canada préconisent une diversité d'opinions et prévoient que les sujets controversés doivent être traités avec respect et sans parti pris envers les personnes et les organismes.

En ce qui concerne la question de l'indépendance, la politique stipule : « Nous sommes indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques.<sup>2</sup> »

Durant la période des élections, les candidats et les partis reçoivent un traitement équitable, et non pas un traitement égal. Bien entendu, la présente révision concerne une programmation qui a eu lieu en dehors de cette période.

## Conclusion

Les ombudsmans précédents se sont préoccupés du fait que Radio-Canada et CBC ne permettent pas que d'autres organisations ou institutions déterminent comment leurs décisions sont prises en matière de nouvelles et d'information. Vraisemblablement, ce principe d'indépendance englobe la façon dont les organismes d'information établissent leurs critères pour trancher des questions comme les débats qui ont lieu durant ou entre les campagnes électorales.

Dans le cas présent, Radio-Canada a décidé de suivre un modèle qui confère des privilèges financiers et opérationnels aux partis qui détiennent un certain niveau de représentation à la Chambre des communes. Étant donné que *Le match des élus* a suivi ce modèle (consciemment ou inconsciemment) avant les élections de 2011, on peut difficilement conclure qu'il y a eu un manque de cohérence dans sa décision. Cette approche ne semble ni arbitraire ni soudaine. Cependant, ce qui est en jeu, dans ce cas précis, c'est l'exclusion d'un parti qui, jusqu'aux élections, a été au premier plan à la Chambre des communes. Il est juste de reconnaître que les partisans du Bloc en particulier puissent trouver ce changement assez troublant.

---

<sup>1</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp>

<sup>2</sup> <http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp>

Naturellement, il serait déconcertant que toutes les émissions de nouvelles et d'information n'accueillent dorénavant plus aucun des représentants du Bloc pour la simple raison qu'ils ne sont plus membres d'un parti officiel à la Chambre des communes. Cependant, ce n'est pas ce que M<sup>me</sup> Lanctôt a dit dans sa correspondance. Elle a plutôt dit que l'émission avait été adaptée pour que la composition du groupe de participants aux débats convienne mieux au format de l'émission et reflète mieux la réalité politique de la représentation fédérale au Québec. Vraisemblablement, c'est ce qui a été fait à chaque élection.

Bien que ce soit le résultat le plus faible que le parti ait jamais obtenu aux élections, il n'en demeure pas moins qu'il a obtenu 900 000 votes dans la province. Cette cohorte témoigne du soutien substantiel dont le parti a bénéficié durant plusieurs élections depuis sa création.

Le plaignant craint que cette décision puisse engendrer un cynisme au sein du public. Je crois qu'il est juste de reconnaître que, pour les partisans du parti (dont un grand nombre sont de fidèles téléspectateurs et auditeurs de Radio-Canada), le critère utilisé puisse faire craindre que certains points de vue soient écartés des débats publics, y compris de cette plateforme hebdomadaire de premier plan. Je crois Radio-Canada sur parole lorsqu'elle affirme que ce ne sera pas le cas.

Évidemment, si le critère avait été introduit soudainement et appliqué uniformément à l'ensemble de la programmation, il ne servirait pas les objectifs de la radiodiffusion publique qui sont de permettre une diversité d'opinions et de traiter les points de vue divergents avec respect. Cependant, ce n'est pas le cas ici.

J'en conclus donc que Radio-Canada n'a fait que remanier une émission pour que son format reflète mieux la réalité. J'accepte l'engagement que la Société a pris et l'encourage à y donner suite afin d'inclure une représentation du Bloc dans sa programmation de nouvelles et d'information. Je l'encourage également à laisser la voie ouverte à des apparitions occasionnelles de ce parti à l'émission lorsque des sujets pertinents sont abordés. Les approches définitives sont souvent inapplicables dans l'univers souple du journalisme.

L'indépendance des organismes d'information est un principe important. Radio-Canada a besoin de pouvoir prendre ses décisions sans direction ou influence externes, tout en maintenant un juste équilibre entre une grande diversité d'objectifs. Dans le cas présent, les objectifs qui priment sont le besoin de fournir un traitement impartial et d'encourager une diversité de points de vue. Le critère satisfait au premier objectif et l'engagement satisfait au second.

Il n'y a pas eu de violation des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Kirk LaPointe  
Ombudsman intérimaire de Radio-Canada  
Ombudsman de CBC  
CBC/Radio-Canada  
Le 14 octobre 2011